

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/89

11 décembre 1996

(96-5284)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

CROATIE

Déclaration de S.E. M. Davor Štern
Ministre de l'économie
(en qualité d'observateur)

Permettez-moi pour commencer, au nom du gouvernement de la République de Croatie, d'exprimer ma gratitude au gouvernement et au peuple de la République de Singapour pour leur chaleureuse hospitalité et l'organisation remarquable de cette conférence.

Je tiens également à remercier le Directeur général et le Secrétariat de l'OMC pour les efforts qu'ils ont consacrés à la préparation de cette conférence.

La conclusion du Cycle d'Uruguay a renforcé le système commercial multilatéral fondé sur des règles et a institutionnalisé l'Organisation mondiale du commerce, qui ouvre de nouvelles perspectives pour que les échanges deviennent l'instrument principal de la croissance et du développement à l'échelle mondiale.

Nous pensons que la libéralisation internationale contribuera sans aucun doute à une intégration économique à grande échelle et à l'accroissement du bien-être mondial. Ce nouvel environnement suppose une responsabilité encore plus grande des gouvernements qui doivent créer les conditions politiques et économiques nécessaires à la croissance et au progrès.

Toutefois, il faut être conscient aussi du fait que chaque pays a besoin d'un ajustement économique et social qui lui est propre lorsqu'il intègre le système commercial international. Au sein de l'OMC, la tâche qui consiste à créer de nouvelles conditions pour un développement durable n'est pas facile, compte tenu des difficultés auxquelles font face de nombreux pays en transition, les pays en développement et les pays les moins avancés.

La République de Croatie comprend les préoccupations de nombreux pays qui sont confrontés à de nouveaux défis. Le processus d'accession à l'Organisation mondiale du commerce est l'un des principaux défis que doit relever le gouvernement de Croatie et l'une de ses grandes priorités. Ce processus a débuté en octobre 1993 par une demande d'accession au GATT, qui a été suivie d'une demande d'accession à l'OMC.

A ce jour, la Croatie a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur ainsi que des documents concernant son commerce de services et son régime de propriété intellectuelle. De plus, elle a répondu à plus de 350 questions posées par les pays Membres de l'OMC. La République de Croatie attend donc la deuxième réunion du Groupe de travail chargé de son accession, qui devrait avoir lieu au premier trimestre de 1997.

./.

Parallèlement au processus d'accession, la Croatie a intensifié le processus d'aménagement de sa législation et de sa politique commerciale en fonction des règles et des accords issus du Cycle d'Uruguay. A cet effet, elle a libéralisé son régime de commerce, notamment par l'élimination des restrictions quantitatives et d'autres mesures non tarifaires. Une nouvelle loi sur le tarif douanier a été mise en oeuvre récemment; le taux moyen applicable aux produits industriels est désormais de 11 pour cent. En ce qui concerne les services, de nouvelles lois s'appliquent au secteur bancaire, au tourisme et au marché des capitaux, dans le but de faciliter l'accès au marché.

En dépit de la guerre, la Croatie a su préserver son environnement macro-économique avec une monnaie nationale stable et convertible, un taux d'inflation annuel d'environ 3 pour cent, une progression constante de ses réserves en devises et un secteur privé représentant jusqu'à 60 pour cent du PIB.

Compte tenu de cette situation économique, l'accession à l'OMC et la participation au système de commerce international est logiquement la prochaine étape sur la voie de la croissance et du développement.

Comme 28 pays sont en train de négocier leur accession, nous espérons sincèrement que le processus d'accession sera accéléré de manière à ce que ces pays deviennent Membres avant le début d'un nouveau cycle de négociations multilatérales.

Nous sommes persuadés que l'accélération et la simplification du processus d'accession donneraient une plus grande cohérence à l'OMC et jetteraient les bases d'une future libéralisation des échanges mondiaux.

Le gouvernement de Croatie estime que le processus d'accession est à double sens. Certes, les nouveaux candidats doivent accepter toutes les règles et obligations du système juridique de l'OMC, mais chaque pays devrait être évalué à titre individuel en fonction du niveau de développement économique et social qui le caractérise.

Même si la Croatie n'est pas encore Membre de l'OMC, permettez-moi d'indiquer brièvement ce que devrait être à nos yeux l'objectif principal de cette réunion de la plus haute importance. Il nous semble que cette conférence devrait être axée sur une mise en oeuvre plus poussée des accords du Cycle d'Uruguay et des décisions ministérielles adoptées à la Conférence de Marrakech, ainsi que sur les modifications qui pourraient éventuellement être apportées pour la rendre plus efficace.

Nous estimons que pendant cette conférence, les nouvelles questions qui font l'objet d'un accord entre tous les Membres devraient être traitées en premier si nous voulons obtenir des résultats tangibles, qui consolideront la mise en oeuvre des accords existants et qui assoiront sur des bases solides les futures politiques de l'Organisation mondiale du commerce.

En conclusion, nous sommes convaincus que cette conférence constitue une étape importante vers la réalisation de notre objectif commun qui est de libéraliser et d'intégrer les économies nationales dans un système de commerce mondial. Les résultats de cette conférence seront tangibles et permettront de favoriser la croissance mondiale et le développement à la condition que les objectifs fixés ici soient réalistes.

Nous ne doutons pas que les résultats de cette conférence apporteront une plus grande prospérité et des avantages à tous les pays.